

# LE TRI... NATURELLEMENT !



[www.sitcom40.fr](http://www.sitcom40.fr)

# SOMMAIRE



**Le point tri** ..... **P.2**



**La déchetterie** ..... **P.5**



**Le compostage individuel** ..... **P.9**



**La collecte des ordures ménagères** ..... **P.10**

## Rabat

- Éco-organismes
- Définitions

## Le SITCOM, c'est quoi ?

Le Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères de la Côte sud des Landes est un établissement public créé en 1969. Il regroupe pour tout le sud-ouest du département des Landes, quatre communautés de communes, et une communauté d'agglomération. Sa compétence est la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Le SITCOM gère également un réseau dense de déchetteries et plus de 600 points d'apport volontaire, les points tri, où peuvent être déposés les emballages recyclables. Tous ces services et équipements complémentaires permettent de contribuer à une meilleure gestion et élimination des déchets ménagers sur la Côte sud des Landes.





# LE POINT TRI

## POURQUOI TRIER ?

---

Le tri sélectif des déchets ménagers permet de **recycler différents matériaux** : verre, papier, cartons, métaux, bouteilles en plastique...

Recycler, c'est donc **limiter le recours aux ressources naturelles** : minerais, forêts, pétrole, gaz...

En participant au tri sélectif, nous contribuons tous à **préserver l'environnement**.

Faisons un petit geste, tous, maintenant !



« Nous récupérons et recyclons vos emballages ménagers, grâce à 5 conteneurs sélectifs. »

## IDÉE REÇUE

---

« Le tri des emballages ça prend de la place ! »

Pas de panique, adoptons des solutions simples ! Exemples : écrasez vos bouteilles en plastique dans le sens de la longueur, dépliez vos briques alimentaires, dépliez vos cartonnettes. Bien rangés, ces emballages prendront moins de place dans une caisse ou un sac.





# LE POINT TRI



## LE VERRE

---

- Quoi ?** Les bocaux, pots, flacons et bouteilles.
- Ne pas mettre** Le cristal, la vaisselle cassée, les lampes, le pyrex... ➔ déchetterie
- Recyclage** Le verre est indéfiniment recyclable. Après broyage, le verre, chauffé à plus de 1500°C, prend toutes les formes qu'on souhaite et redevient une bouteille ou un bocal en verre.
- Trucs et astuces** Les bouchons et couvercles en métal doivent être déposés au conteneur « emballages métalliques ».
- Geste de prévention** Privilégiez l'emballage en verre : il est recyclable à l'infini !



## LE PAPIER

---

- Quoi ?** Tous les papiers : enveloppes, brouillons, journaux, magazines...
- Ne pas mettre** Les papiers souillés, de bonbons, les mouchoirs en papier, essuie-tout... ➔ poubelle
- Recyclage** Le papier redevient du papier. Ce sera du papier recyclé. Chaque tonne de papier recyclé permet d'économiser 2 tonnes de bois.
- Trucs et astuces** Ne froissez pas le papier en le jetant : à plat, il prend moins de place !
- Geste de prévention** Vous ne voulez plus de publicité dans votre boîte aux lettres ? Collez l'autocollant « non à la pub ». Même avec l'autocollant apposé sur votre boîte aux lettres, vous recevrez le journal de votre collectivité !



## LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES

---

- Quoi ?** Les conserves, les canettes, les bombes aérosols, les bidons et barquettes.
- Ne pas mettre** Les bombes aérosols ayant contenu des produits toxiques ou avec des restes de produit à l'intérieur. ➔ déchetterie
- Recyclage** Après séparation de l'acier et de l'aluminium, ces emballages repartiront dans l'industrie métallurgique.
- Trucs et astuces** Videz correctement vos boîtes de conserves et emboîtez-les : vous gagnerez de la place.
- Geste de réduction** Privilégiez les produits frais et de saison !



## LE POINT TRI



### LES BOUTEILLES ET FLACONNAGES EN PLASTIQUE

- Quoi ?** Les bouteilles alimentaires (soda, eau, huile...), les flacons d'hygiène (gel douche, shampoing...), les flacons d'entretien (liquide vaisselle, lessive...).
- Ne pas mettre** Les verres et assiettes en plastique, les films en plastique, les pots de yaourts... → poubelle
- Recyclage** Tuyaux, arrosoirs, pots de fleurs, fibres textiles synthétiques : polaires, tee-shirt... Avec 27 bouteilles d'eau, on fabrique un pull polaire.
- Trucs et astuces** Laissez les bouchons, ils se recyclent. Aplatissez vos bouteilles et fermez-les à l'aide du bouchon : gain de place assuré !
- Geste de prévention** Privilégiez les éco-recharges et consommez l'eau du robinet.



### LES BRIQUES ALIMENTAIRES ET LES CARTONNETTES

- Quoi ?** Les briques alimentaires (lait, jus de fruit, soupe...), les cartons peu volumineux (céréales, dentifrice...).
- Ne pas mettre** Les cartons d'emballages volumineux → déchetterie
- Recyclage** Papier cadeaux, essuie-tout...
- Trucs et astuces** Dépliez-les : à plat, ils prendront moins de place.
- Geste de prévention** Privilégiez les grands conditionnements et optez pour les achats en vrac.



### LES PILES

- Quoi ?** Les piles boutons, bâtons, plates et carrées.
- N'oubliez pas que vous pouvez aussi les déposer à la déchetterie !

#### Rappel

Les dépôts sauvages sont interdits sous peine d'amende (Article R 623-1 du code pénal).



## LA DÉCHETTERIE

La déchetterie est un **espace aménagé, gardienné et clôturé. L'accès est libre pour les usagers et réglementé pour les professionnels s'acquittant d'une redevance.** Seuls les véhicules dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5T sont acceptés sur le haut du quai (pas de limitation de tonnage sur le parc à végétaux, sauf à Vieux-Boucau).

Pour connaître les jours d'ouverture et la liste des déchetteries : [www.sitcom40.fr](http://www.sitcom40.fr)  
**Attention :** pas de déchets explosifs, d'amiante, d'ordures ménagères, de déchets radioactifs, de graisses des bacs à graisse, de bâches agricoles...



Le tri des déchets ménagers est un **geste facile à effectuer** pour chacun d'entre nous, mais c'est également pour nous et pour les générations futures **un engagement pour l'environnement, pour l'économie et contre le gaspillage.**

Favoriser le recyclage, c'est épargner les ressources naturelles. Jeter mieux et recycler plus, c'est permettre **des économies d'énergie et de matières premières**, et c'est aussi ralentir l'augmentation des coûts de traitement des déchets ménagers.

Nous utilisons chaque jour des produits et objets contenant des substances nocives. Il est donc nécessaire de **trier ces déchets** et de **les déposer à la déchetterie**. Ils seront ainsi traités et valorisés dans les conditions réglementaires. Pas de panique, les objets eux-mêmes ne sont pas dangereux, ce sont les substances qu'ils contiennent qui le sont pour l'environnement et notre santé.



# LA DÉCHETTERIE

<b>Les cartons</b>	Cartons d'emballages volumineux.
<b>La ferraille</b>	Déchets métalliques : vélos, poêles...
<b>Les déchets encombrants</b>	Sommiers, matelas, Salons de jardin, emballages en plastique volumineux, vêtements ou tissus souillés, matelas en mousse...
<b>Les gravats</b>	Déchets inertes : parpaings, briques, sable, vitres...

## Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (les D3E) :

- Le gros électroménager froid Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs...
- Le gros électroménager hors froid Lave-linge, chauffe-eau, fours, sèche-linge,...
- Les écrans Ordinateurs portables, téléviseurs...
- Les petits appareils en mélange Bouilloires, cafetières, épilateurs, aspirateurs, téléphones portables, micro-ondes, plaques de cuisson...
- Les lampes renfermant du gaz Tubes fluorescents, lampes à économie d'énergie...

### Bon à savoir

Si votre appareil est en état de marche, pensez à le donner à une association caritative ! Certaines déchetteries sont équipées d'un conteneur maritime pour Emmaüs ou Voisinage.

→ Déchetteries équipées sur [sitcom40.fr](http://sitcom40.fr)

Lorsque vous achetez un nouvel équipement, le vendeur doit vous reprendre l'ancien.

Les lampes à filament et les halogènes ne contiennent pas de gaz. Vous pouvez donc les jeter à la poubelle.

<b>Les produits toxiques</b>	Peintures, solvants, produits phytosanitaires...
------------------------------	--

### Bon à savoir

Vous ne devez en aucun cas les jeter dans l'évier car ils perturbent le fonctionnement des réseaux et diminuent la capacité des stations d'épuration. C'est le cas également pour les huiles de friture !



# LA DÉCHETTERIE

## Les piles

Boutons, bâtons, plates et carrées.

### Bon à savoir

Vous pouvez les déposer dans votre supermarché ou dans votre bureau de tabac ou au point tri.  
Pensez aussi à utiliser des piles rechargeables !



## Les batteries et accumulateurs

## L'huile de vidange

## Les filtres à huile

## Les huiles de friture

### Bon à savoir

Une goutte d'huile de vidange peut rendre impropre à la consommation jusqu'à 25 litres d'eau.

## Les déchets de soins des ménages

Matériel piquant ou tranchant tel que les seringues, les aiguilles, les lancettes, les cathéters...

### Bon à savoir

Des contenants sont à votre disposition dans les pharmacies pour les particuliers en autotraitement.  
Stockez-les à l'écart des sources de chaleur, dans un endroit ventilé et surtout hors de portée des enfants.

## Les médicaments

## Les cartouches d'imprimantes

## Les extincteurs

## Les bouteilles de gaz





# LA DÉCHETTERIE

## Les radiographies

### Les végétaux

Les tontes de gazon, branches, feuilles...  
(sans plastiques ou tout autre déchet)

#### Bon à savoir

Vous pouvez faire aussi du compost en tas chez vous au fond du jardin avec les tontes et les feuilles. Nous vous rappelons que le brûlage est interdit quel que soit le déchet ! (Article 84 du règlement sanitaire départemental).

## Les rondins, les billes de bois et les souches

### Les palettes

### Le bois

Poutres, planches, meubles très volumineux.

## Les vêtements, les lunettes, les jouets et livres

#### Bon à savoir

Pensez à les donner à une association caritative !  
Certaines déchetteries sont équipées d'un conteneur maritime pour Emmaüs ou Voisinage.  
➔ Déchetteries équipées sur [sitcom40.fr](http://sitcom40.fr)

## Les pneumatiques

#### Bon à savoir

Votre garagiste peut aussi les reprendre.



- **Un POINT TRI est à votre disposition dans chaque déchetterie.**

### QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHETTERIE ?

Certains vont être recyclés ou valorisés : la ferraille, les végétaux, les encombrants...

D'autres seront éliminés dans des filières spécialisées réglementaires : les D3E, les produits toxiques, les déchets de soins.

Les gravats seront déposés en installation de stockage recevant uniquement des déchets inertes.



# LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

## VOUS AVEZ UN JARDIN ?



**Le compostage des déchets de cuisine permet** d'obtenir un produit de qualité, le compost idéal pour votre jardin. Mais il permet surtout **de détourner de la poubelle ses déchets de cuisine et d'en diminuer ainsi le volume.** Au final, le transport et l'incinération des déchets sont ainsi limités.



## LE COMPOSTEUR

### Mettre

Épluchures de fruits et de légumes, restes de légumes et fruits crus ou cuits, restes de pâtes, riz, purée, marc de café (avec filtre), sachets de thé et infusettes, pain, serviettes en papier, essuie-tout, coquilles d'oeufs et déchets de jardin en petite quantité.

### Ne pas mettre

Pour des raisons d'hygiène, nous vous conseillons de ne pas mettre de déchets d'origine animale (restes de viande et poisson).

### Recyclage

On obtient du compost qui constitue un apport de matière organique pour le sol. Il a pour but de le maintenir en bon état pour la culture.

### Trucs et astuces

En fonction de la superficie de son jardin et de la quantité de déchets, optez pour le compostage soit en tas soit en bac.

### Geste de réduction

Le compostage est déjà un geste de prévention puisqu'il permet de diminuer la taille de sa poubelle !

### Bon à savoir

Retrouvez des astuces pour mieux consommer, pour mieux conserver les aliments, pour mieux gérer les repas dans le guide **"Apprenons à bien gérer nos déchets alimentaires"** sur [www.sitcom40.fr](http://www.sitcom40.fr) ou sur simple demande.



**Le SITCOM Côte sud des Landes met GRATUITEMENT un composteur à votre disposition.**

Pour tout renseignement : **05 58 72 03 94** ou [www.sitcom40.fr](http://www.sitcom40.fr)





# LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le **SITCOM Côte sud des Landes assure la collecte des ordures ménagères pour 56 des 76 communes adhérentes**. La collecte se fait par l'intermédiaire de bacs de regroupement qui sont à proximité de chez vous. Vous avez trié vos déchets, vous avez composté : la quantité de déchets jetée dans votre poubelle est minime !



## LES ORDURES MÉNAGÈRES

### Quoi ?

Tout ce qu'on ne peut pas trier comme les films plastique, pots de yaourt en plastique...

### Que devient ma poubelle ?

Les déchets de nos poubelles sont incinérés dans l'unité de valorisation énergétique avec production d'électricité.

### Trucs et astuces

Pour éliminer les mauvaises odeurs émanant de votre poubelle, lors du changement du sac plastique, déposez au fond une feuille de journal pliée en quatre. En effet, l'encre d'imprimerie absorbe les odeurs.

### Geste de prévention

Triez vos déchets et faites du compostage individuel. évitez d'acheter « jetable ».

**Veillez à utiliser correctement les conteneurs ! Notamment en respectant les règles ci-dessous :**

- Les dépôts sauvages sont interdits (Article R 623-1 du code pénal).
- Les bacs mis à votre disposition ne doivent pas être déplacés.
- Vous devez uniquement y déposer des sacs poubelles fermés.
- Vous ne devez pas y déposer d'encombrants : végétaux, cartons, meubles (ceux-ci doivent être déposés à la déchetterie) et d'emballages (ceux-ci doivent être déposés au point tri).

# DÉFINITIONS

## **Amendement organique**

---

Produit issu du compostage des déchets organiques qui agit sur le sol pour en améliorer ses propriétés : fertilisation, amélioration de sa structure...

## **Déchets inertes**

---

Déchets qui, stockés, ne représentent pas de risques d'impacts négatifs sur l'environnement. Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas, ne produisent pas de réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact.

## **Déchets ménagers et assimilés**

---

Déchets issus de l'activité domestique des ménages ou déchets industriels banals produits par les artisans, les commerçants et les activités de services, collectés dans les mêmes conditions.

## **Développement durable**

---

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

## **Ressources naturelles**

---

C'est tout ce qui existe sur Terre qui n'est pas fabriqué par l'Homme et qu'il exploite pour ses besoins : l'eau, l'air, le gaz, le bois, le pétrole...

# LES ÉCO-ORGANISMES

## Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

Il s'agit d'un organisme agréé par l'État, à but non lucratif, qui a en charge, pour le compte de ses adhérents, la collecte et le traitement d'un type de déchet ménager.

## Qui sont les adhérents des éco-organismes ?

Les producteurs sont responsables des produits qu'ils mettent sur le marché lorsque ceux-ci arrivent en fin de vie. À ce titre, ils adhèrent à l'éco-organisme référent, qui gère à leur place la collecte et le traitement de ces déchets, moyennant une taxe par produit mis sur le marché.

## Quel est le rôle des collectivités ?

Les collectivités telles que le SITCOM, qui gèrent la collecte sélective de ces déchets, sont financièrement soutenues par les éco-organismes.

## Le SITCOM et les éco-organismes

<b>Les meubles</b>	Éco-mobilier	
<b>Les emballages ménagers et le papier</b>	CITEO	
<b>Les D3E</b> (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)	Éco-systèmes	
<b>Les panneaux photovoltaïques</b>	PV CYCLE	
<b>Les textiles, linge de maison, chaussures</b>	Éco TLC	
<b>Les piles</b>	Corepile	
<b>Les déchets diffus spécifiques des ménages</b>	Éco DDS	
<b>Les lampes</b>	Recyclum	
<b>Les déchets de soins des ménages</b>	DASTRI	

## SITCOM Côte sud des Landes

62 chemin du Bayonnais  
40230 BENESSE MAREMNE  
Tél. : 05 58 72 03 94 - Fax : 05 58 72 47 57  
Mél : [contact@sitcom40.fr](mailto:contact@sitcom40.fr)



**Sitcom**  
Côte sud des Landes AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

[www.sitcom40.fr](http://www.sitcom40.fr)

Ce guide a été imprimé sur du papier PEFC

